

DÉLIBÉRATION N°CR 2021-068

DU 23 SEPTEMBRE 2021

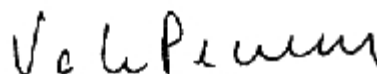
COMMUNICATION CPER 2021-2027

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le rapport n°CR 2021-068 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210923-lmc1125678-AU-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.